



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze mars, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué au nombre prescrit par la Loi, s'est réuni en session ordinaire, dans la Salle Polyculturelle Pierre Taxil – 11 Avenue Jules Ferry – Le Muy, sous la présidence de Liliane BOYER – Maire, après convocation légale en date du 8 mars 2024 (Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Locales).

PRESENTS : Madame Liliane BOYER, Monsieur Romain VACQUIER, Madame Christine MASSA, Madame Françoise LEGRAIEN, Monsieur Calogero PICCADACI, Madame Françoise CHAVE, Monsieur Gil OLIVIER, Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET, Monsieur Edouard BARRE, Madame Lina CIAPPARA, Monsieur Dominique BARDON, Madame Noura KHELIL-MOKRANE, Madame Nadia GONCALVES, Monsieur Thierry MARTIN, Madame Silvia MARIN, Monsieur Laurent BARROS, Monsieur Lionel SAUVAN, Monsieur Aurélien SENES, Monsieur Franck AMBROSINO, Monsieur Rémy BRIGNACCA, Madame Jocelyne SATEAU, Monsieur Jean-Michel CHAIB, Madame Annick CHAVE, Monsieur Adrien GAND, Monsieur Slimane DERRAS

ABSENTS REPRESENTES : Monsieur Alain CARRARA donne procuration à Monsieur Romain VACQUIER, Monsieur Anthony PONTHEU donne procuration à Monsieur Aurélien SENES

ABSENTES : Madame Céline BONALDI, Madame Nurhayat ALTUNTAS

Conseil Municipal de la Commune du Muy				
en exercice	présents	représentés	absents	quorum
29	25	2	2	15

Monsieur Calogero PICCADACI a été désigné(e) en qualité de Secrétaire de Séance par le Conseil Municipal (Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité et signé par Liliane BOYER, Maire et Françoise LEGRAIEN, Adjointe au Maire, Secrétaire de séance du Conseil Municipal du 16 Février 2024.

Adrien GAND informe qu'il enregistre la séance du Conseil Municipal.

ORDRE DU JOUR :

1	INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
2	RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE EXERCICE 2024
3	DELIBERATION ANNUELLE RELATIVE AUX ACQUISITIONS ET CESSIONS OPEREES EN 2023 SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DU MUY (BILAN DES OPERATIONS FONCIERES)
4	« QUARTIERS 2030 » – CONTRAT DE VILLE 2024-2030 DRACENIE PROVENCE VERDON AGGLOMERATION
5	CONVENTION D'UTILISATION D'ABATEMENT DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE DU MUY QPV CENTRE-VILLE
6	CONVENTION DE STERILISATION ET IDENTIFICATION DES CHATS ERRANTS LIBRES SAUVAGES ENTRE LA VILLE DU MUY ET LA FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS

INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Décisions

N°MP 2024/001 – Décision du 29 janvier 2024 portant attribution d'un marché subséquent fondé sur un accord-cadre relatif aux missions de CSPS (coordination en matière de sécurité et de protection de la santé – travaux de rénovation de la Chapelle de l'Immaculée conception

Par décision du 29 janvier 2024, le Maire a attribué le marché subséquent n°1 à :

A la société **QUALICONSULT SECURITE** sise Pôle BTP, Espace Capitou, 32, Allée Sébastien Vauban 83600 FREJUS pour un **montant global forfaitaire de 3 168,00 € HT soit 3 801,60 € TTC.**

La durée du marché subséquent débutera à compter de sa date de notification et se terminera à la date de levée des réserves.

N°MP 2024/002 – Décision du 12 janvier 2024 portant attribution d'un marché subséquent fondé sur un accord-cadre relatif aux missions de CSPS (coordination en matière de sécurité et de protection de la santé – travaux de rénovation de la Chapelle de l'Immaculée conception

Par décision du 12 janvier 2024, le Maire a attribué le marché subséquent n°1 à :

A la société **COREEX** sise 46, Route de Nice 83470 ST MAXIMIN LA STE BAUME pour un montant global forfaitaire de 3 300,00 € HT soit 3 960,00 € TTC.

La durée du marché subséquent débutera à compter de sa date de notification et se poursuivra jusqu'à la garantie de parfait achèvement.

N°MP 2024/003 – Décision du 17 janvier 2024 portant attribution d'un accord-cadre à bons de commande sur procédure adaptée relatif aux opérations d'hygiène nécessaires à la protection de la santé publique (dératissage, désinsectisation, démoustication, oiseaux nuisibles, essais)

Par décision du 17 janvier 2024, le Maire a attribué l'accord-cadre à :

A la société **PROVALP 3D** sise 73, Boulevard Henri Sappia 06100 NICE pour un montant maximum annuel de 20 000,00 € HT/an soit 24 000,00 € TTC/an.

La durée de l'accord-cadre est de 3 années à compter du 1^{er} janvier 2024, soit jusqu'au 31 décembre 2026.

2024 - 12	RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE EXERCICE 2024
------------------	---

Romain VACQUIER, Adjoint Délégué,

Informe l'Assemblée délibérante que figure à l'Ordre du Jour de la présente séance le Rapport d'Orientation Budgétaire de l'Exercice 2024.

Vu l'avis de la Commission des Finances réunie le 11 Mars 2024.

Lecture est donnée des éléments financiers et du rapport d'orientation budgétaire qui a été mis à disposition des membres du Conseil Municipal.

La discussion s'engage et le Maire répond aux questions des Conseillers Municipaux.

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Romain VACQUIER, Adjoint Délégué, après en avoir délibéré, par :

24 pour

3 abstention(s) ((Monsieur Jean-Michel CHAIB, Madame Annick CHAVE, Monsieur Adrien GAND))

Adopte le Rapport d'Orientation Budgétaire Exercice 2024.

Interventions

Pour Adrien Gand concernant les logements sociaux, c'est un choix politique mais ce n'est pas forcément le choix des administrés, des muyoises et des muyoises. Il pense qu'il faut leur laisser le choix par un référendum, *on représente quand même les administrés, on représente le peuple....* Dans toutes les nouvelles constructions qui sont à venir, il va y en avoir des logements sociaux. *C'est un choix que vous avez fait, ce n'est pas un choix que nous cautionnons.*

Romain Vacquier : indique que ça pourrait être un programme de campagne électorale. Il rappelle quand même qu'aujourd'hui si la Commune ne faisait rien, cela lui coûterait 500 000 € potentiellement de pénalités en plus, *après vous direz peut être qu'on augmentera de 3 points les impôts pour le compenser, mais aujourd'hui c'est factuel ni plus ni moins.* C'est des choix politiques. Concernant le référendum, il dit ne pas être persuadé que ce type de référendum soit validé par le législateur et surtout qu'aujourd'hui le législateur veut prendre la main. Il précise qu'il faut trouver un équilibre entre ce qui manque et la pénalité qui est payable par la Commune.

Adrien Gand : *Les logements sociaux c'est un fait, ça c'est indéniable. Il faut trouver le juste milieu. Il fait remarquer que beaucoup d'administrés ont de plus en plus de difficultés financières, ils ont besoin d'avoir certains logement sociaux, mais il ne faudrait pas que ça devienne tout autour quand on voit géographiquement...*

Romain Vacquier : indique que là on est dans un débat financier.

Adrien Gand : concernant la capacité d'autofinancement brute, signale qu'il faut faire attention parce qu'en 2020 le montant était de 2 M 600 et là il est à 1 M 700 en 2023.

Romain Vacquier : rappelle l'année 2020 qui a été une année exceptionnelle (gestion de l'eau à DPVA, excédents gardés par la Commune) ce n'est pas un élément de comparaison.

Adrien Gand : 2021 2M et on descend à 1M700 en 2023.

Pour Romain Vacquier ce chiffre-là ne veut rien dire, il explique qu'on peut avoir une CAF à 3M d'euros, si derrière elle sert à 100 % à rembourser des emprunts, ça ne veut rien dire... Il souligne que la Commune fait attention à la CAF, simplement 57 % est utilisé pour payer

les emprunts, et surtout les emprunts peuvent être payés en 5 ans, et c'est vraiment une fourchette basse. Il précise que la gestion financière avant que Mme le Maire arrive était autrement plus délicate qu'elle l'est aujourd'hui.

Franck Ambrosino : demande si la CAF permet de dire qu'il y a une possibilité de projeter des investissements et des projets un peu plus conséquents pour l'avenir. Là on reste sur une réserve et on ne fait rien au risque d'avoir une inflation qui puisse, qui risque de faire exploser...

Romain Vacquier : Il explique que pour une commune de 10 000 habitants on a un niveau d'investissement qui est de l'ordre de 4 M d'euros par an, on ne peut pas dire qu'on ne fait rien. Sur ce niveau d'investissement il y a une partie payée par nous-mêmes ce à quoi sert la CAF, une partie empruntée et un volet subvention. Cette CAF là, in fine sert pour investir. Un niveau d'équilibre doit être trouvé entre le service qu'on apporte au quotidien aux administrés ça c'est le fonctionnement, ni trop peu ni pas assez : on aurait pu dire on ne fait pas les passeports ni les pièces d'identité, on a acheté le matériel, on a fait des travaux pour faire un bureau qui est sympa, on a un agent en plus, un agent en plus tous les ans c'est 40 000 €, tous les muyoï sont contents de faire les pièces d'identité ici mais il y a un équilibre à trouver entre le fonctionnement et l'investissement. Pour lui aujourd'hui l'équilibre est bien. A chaque fois qu'une dépense de fonctionnement est faite c'est de l'argent en moins pour investir.

Franck Ambrosino : là si on comprend bien votre projet, c'est de continuer à investir dans le logement social pour éviter la pénalité, ce qui va limiter nos moyens d'investir sur d'autres projets. Il rajoute que la Commune doit aussi prévoir des infrastructures, une école, station d'épuration.

Romain Vacquier : informe que le logement social ce n'est jamais la Commune qui le porte. Ce sont des investisseurs privés, après il y a un bailleur social qui vient derrière, qui est rattaché à l'Etat mais la Commune n'est jamais porteuse de l'investissement. C'est une question d'équilibre. Il indique que à chaque fois que le Maire autorise un programme de logements, dont une partie en logement social, derrière elle en a refusé 5...

Le Maire : indique qu'en 2008, quand ils ont été élus, il n'y avait pas de station d'épuration, pas de programme de logements sociaux. Les deux premières choses que l'Etat a fait, ils ont supprimé les permis de construire, plus de droit à construire, plus de rentrée d'argent, la Commune a été impactée la première par la contribution de non production de logements sociaux.

Premier travail de la Mairie, avec moins de 100 000 € dans la caisse, puisque l'excédent était artificiel compensé par un emprunt engagé, a été de chercher un lieu pour la station d'épuration. Une étude avait été menée dans le lit de l'Argens après la déchetterie : projet abandonné. Autre projet sur un terrain près de l'accès de l'autoroute : projet refusé (faune et flore). Troisième projet, transporter les égouts du Muy soit en limite de la Motte par un réseau de transport, soit en direction des Arcs. Finalement avec tous les partenaires une solution a été trouvée, et qui a été de faire une station sur l'ancienne station d'épuration, qui a été démolie, qui a eu un fonctionnement particulier et qui a coûté 9 M d'euros à la Commune, sauf que nous avons été obligés d'emprunter. La Commune a obtenu de l'Agence de l'Eau une subvention 1 M d'euros, en relevant la taxe d'assainissement.

Alors à l'époque, on est arrivé on n'avait pas un sou, toutes les toitures de la Maire, des établissements scolaires, les investissements on les a faits, on continuera à les faire, on empruntera. Les logements sociaux, c'est bien beau de dire on veut plus de logements sociaux mais, ce sont peut-être vos enfants qui n'auront plus de logement. Actuellement avec Mme Chave à la direction, on suit les dossiers on sait ce qu'on passe, on vit une période où il y a la mixité sociale, ceux qui veulent l'exprimeront dans le vote, la mixité sociale c'est un choix, dans toutes nos familles on aura de la mixité sociale, donc aujourd'hui il y aura d'autres projets.

Elle informe que dans le cas où la Commune déciderait de payer l'amende, l'Etat pourrait se substituer à elle pour acheter les terrains pour le logement social et imposer sa volonté aux communes... alors que là nous sommes des partenaires.

Un programme des Cadenades doit se faire, programmes qui seront mixtes, comme les Terres Rouges, pour l'instant ça a l'air d'aller, quand ça ne se passe pas bien, on fait intervenir les services de la Préfecture. L'important c'est d'être vigilant. On ne changera pas la société, sauf si au niveau de l'Etat il décide du changement.

La station d'épuration a été faite pour 18 000 équivalent habitants. Elle tourne à plein rendement l'été, parce que l'hiver on a été obligé de faire un bassin tampon pour récupérer les eaux parasites. Sachant qu'un nombre de personne n'est pas raccordé à l'assainissement. Toutes les personnes qui sont dans l'ancienne zone NB, n'ont pas pu être raccordé à l'assainissement. Donc on a de la marge, ce n'est pas de ce côté-là que le souci doit venir.

La capacité de réserve en eau est bonne puisqu'on fait partie du Syndicat d'Eau du Var Est, plutôt performant, donc on a des soucis qui viendront à l'horizon pour faire un nouveau groupe scolaire, mais ce sera inclus dans le projet avec les promoteurs à venir.

Adrien Gand : concernant les Cadenades, il dit que suite aux différentes réunions publiques auxquelles il a assistées ainsi que Mme le Maire, il a été vendu aux administrés au départ un projet avec 200 logements, augmenté petit à petit...(Mme le Maire : c'est faux, il y a 11 hect !...). A la réunion ils ont dit que c'était rentable à 350 logements. Sur le PLU n° 3 on est à 460 logements c'est ce qui est marqué.

Le Maire : Au cours des réunions on a pris des engagements, ces engagements seront tenus tant avec EPF, qu'avec DPVA.

Adrien Gand : Et les engagements que vous prenez avec les administrés, ils étaient contents, non. Vous avez bien entendu les remarques

Le Maire : dit que pour le moment c'est la Mairie qui représente les administrés et qu'il n'y a pas eu des remarques si terribles que ça.

Adrien Gand :

- Etude de faisabilité construction complexe sportif : 43 000 €
- Sur quelle zone ?

Romain Vacquier : Il s'agit d'une étude portée par le Département. Une entreprise a été reçue, qui fait des complexes sportifs à ossature bois, l'idée c'est d'avancée la dessus et de faire un beau complexe sportif. Le lieu sur un terrain qui appartient à la Mairie. L'endroit est clairement identifié. 43 000 ce n'est que l'étude. Projet 3M d'euros pour un bâtiment de 1500 m².

Adrien Gand :

- Padel 450 000 pour 4 terrains. En 2023, projet à 201 130 €
- le pool house est prévu dans le projet ou c'est le même que...?

Romain Vacquier : en 2023, c'était une option à 2 padels. Projet subventionné par l'ANS à 60 % du projet jusqu'à hauteur de 120 000 €. C'est un beau projet. La Commune fait attention, *on peut aussi envoyer un projet à IM avec le club house... On en discute avec le club de tennis.*

Adrien Gand : balançoire jardins du moulin de la Tour : 25 000 €, c'est quoi comme balançoire ?

Romain Vacquier : c'est une balançoire nid d'oiseau. Ce qui revient cher c'est tout ce qui est fait en amont autour pour l'installation (terrassment, sols absorbants), c'est l'investissement global. Par rapport aux intempéries du week-end, il indique que ce parc conçu en zone inondable avec du matériel en fonction réouvre demain. *Ce parc est un vrai succès apprécié par beaucoup et le déroulement de ce qui s'est passé ce week-end démontre qu'on ne sait pas trop trompé sur ce parc.*

Adrien Gand : aire de jeux Ste Anne : 50 000 € et une balançoire 25 000 €, une balançoire !

Romain Vacquier : explique que c'est un document récapitulatif, il y a peut-être autre chose dedans. Ce parc c'est un bel endroit et on va continuer à le développer.

Adrien Gand : concernant les inondations, il interroge à savoir si la Commune demandera l'état de catastrophe naturelle pour les administrés qui ont été touchés.

Le Maire : Indique que peu d'administrés ont été touchés. Trois maisons touchées qui avaient fait l'objet de transaction immobilière et les acquéreurs savaient qu'ils étaient dans une zone inondable. Ils n'ont pas été inondés comme en 2010 ou 2019, le commerce quant à lui a été un peu touché, *mais il ne sait pas déplacé pour le voir*, au point le plus sensible ils n'ont pas mis le batardeau. Le Maire précise que chaque fois l'état de catastrophe naturelle est déclenché, les franchises augmentent et on pénalise la population dans son ensemble. *On va réfléchir pour savoir qui rentre dedans, puisqu'il y a des agriculteurs qui ont été touchés mais je ne pense pas qu'ils soient impactés par l'état de catastrophe naturelle.*

Adrien Gand : précise que la déclaration permet de débloquent des fonds pour la reconstruction, réparation, la prévention des futures catastrophes...

Le Maire : *l'Etat va intervenir dans un programme spécifique, mais là il n'intervient pas, c'est uniquement pour les assurances.* Elle dit que le Syndicat Mixte est porteur pour les projets d'entretien des voies et réseaux notamment l'Argens, la Nartuby et tous les affluents du fleuve Argens. Il y a un programme très ambitieux au travers du PAPI n° 1. Le PAPI n° 2 va être soumis au service du ministère de l'environnement, *mais il ne fera pas un mur sur la rivière.* Un bassin va être prévu au-dessus de Valbourgès, les acquisitions de terrain ont été faites. De gros travaux se font au niveau de Carrefour à Trans, ensuite démolition du pont de Trans et ensuite un bassin de rétention doit se faire à Trans au Gabre. Elle rappelle que lors de la catastrophe de 2010, l'Etat est venu subventionné mais dans le cadre d'un programme bien spécifique.

Romain Vacquier : explique qu'au niveau de l'assurance, quand c'est en catastrophe naturelle, *l'assurance est contente* car 50 % sont payés par l'Etat. Mais là c'est quand même un épisode qui n'est pas de la même envergure que 2019 ou 2010.

Adrien Gand : demande si dans le cas où il y a plus de monde impacté, comme les agriculteurs, est ce que la demande sera faite.

Le Maire : dit qu'on ne sait pas si l'agriculture rentre dans ce cadre. L'agriculture relève des calamités agricoles et *je crois que c'est les agriculteurs qui ont été les plus impactés.*

Aurélien Sénès : confirme que les agriculteurs relèvent des calamités agricoles, ce n'est pas le même dispositif.

Thierry MARTIN : précise que pour être reconnu en CAT NAT il faut un volume de sinistrés important. Si là il y a 3 ou 4 sinistrés ça ne fonctionnera pas, et pour le particulier ça multiplie, pour certaines communes, 8 voire 9 fois la franchise. Quand vous avez 380 € multipliés par 8 ou 9 *ça fait un peu mal.*

Le Maire : indique qu'il vaut mieux faire marcher l'assurance normale, que la catastrophe naturelle. Donc il faut réfléchir pour tout le monde. *Au plus on charge la catastrophe naturelle, au plus on charge l'augmentation de l'assurance.*

2024 - 13

DELIBERATION ANNUELLE RELATIVE AUX ACQUISITIONS ET CESSIONS OPEREES EN 2023 SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DU MUY (BILAN DES OPERATIONS FONCIERES)

Le Maire,

Vu l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son alinéa 2 qui dispose que « Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune » ;

Vu le partenariat engagé avec Etablissement Public Foncier PACA (EPF PACA) afin de permettre la réalisation de projets en procédant à des acquisitions foncières sur la base de différentes conventions d'interventions foncières ;

Considérant qu'il y a lieu de dresser le bilan des opérations foncières réalisées en 2023 ;

Il est proposé au Conseil Municipal, en application de la réglementation susvisée, de délibérer sur le bilan ci-après :

1. OPERATIONS REALISEES PAR LA COMMUNE

ACQUISITIONS IMMOBILIERES

Acquisition par exercice du droit de préemption urbain renforcé
Bien cadastré section AN n° 113 contenance 486 m²
Adresse : 13 Route Départementale de la Motte
Propriété bâtie vouée à la démolition dans le cadre de la requalification du Boulevard de la Libération
Montant : 250 000 euros
Décision Municipale n° URBANISME 2023-001 du 20 janvier 2023
ACTE AUTHENTIQUE SIGNE LE 21 MARS 2023

Acquisition par exercice du droit de préemption urbain renforcé
Bien cadastré section AV n° 17 contenance 3 400 m²
Adresse : Boulevard de la Libération
Terrain nu voué à la requalification du Boulevard de la Libération
Montant : 10 000 euros
Décision Municipale n° URBANISME 2023-003 du 06 juin 2023
ACTE AUTHENTIQUE SIGNE LE 04 AOUT 2023

Acquisition au titre des Fonds Barnier
Bien cadastré section AW n° 197 contenance 1 200 m²
Adresse : 241 Route de Fréjus
Maison à usage d'habitation avec terrain attenant en zone R1 du PPRI
Montant : 299 919 euros
Montant subventionné au titre du Fond de Prévention des Risques Naturels Majeurs - FPRNM
Délibération du Conseil Municipal n° 2022-22 du 21 mars 2022
ACTE ADMINISTRATIF SIGNE LE 17 JANVIER 2023

Acquisition amiable
Bien cadastré section AR n° 305 contenance 49 m² - Local des Boulistes
Adresse : Lieudit Le Grand Jardin - 63 Route Nationale 7
Périmètre de la convention d'intervention foncière site « Le Grand Jardin » signée le 11 juillet 2023
Montant : 1 euro (non recouvrable)
Délibération du Conseil Municipal n° 2023-37 du 13 avril 2023
ACTE AUTHENTIQUE SIGNE LE 16 NOVEMBRE 2023

ACQUISITIONS REALISEES PAR LA COMMUNE AU TITRE DE L'ANNEE 2023

559 919 EUROS

CESSIONS IMMOBILIERES

Cession amiable
Bien cadastré section AW n° 39 contenance 309 m²
Adresse : 180 Avenue de la Tour.
Maison à usage d'habitation et de bureaux avec terrain attenant comportant d'importants travaux de réhabilitation (zone R1 du PPRI)
Montant : 150 000 euros
Délibération du Conseil Municipal n° 2022-67 du 04 JUILLET 2022
ACTE ADMINISTRATIF SIGNE LE 19 JANVIER 2023

CESSIONS REALISEES PAR LA COMMUNE AU TITRE DE L'ANNEE 2023

150 000 EUROS

2. OPERATIONS REALISEES PAR L'EPF PACA

ACQUISITIONS IMMOBILIERES

Acquisition amiable
Bien cadastré section AR n° 230 contenance 159 m² - Lot 6 à usage d'habitation
Adresse : 49 Route Nationale 7
Périmètre de la convention d'intervention foncière site « Le Grand Jardin » signée le 11 juillet 2023
Acquisition permettant à l'EPF PACA de maîtriser la totalité de l'immeuble
Montant : 101 000 euros
ACTE AUTHENTIQUE SIGNE LE 11 OCTOBRE 2023

Acquisition par exercice du droit de préemption urbain renforcé
Bien cadastré section AR n° 234 contenance 330 m² - Lot 4 à usage d'habitation
Adresse : 57 Route Nationale 7
Périmètre de la convention d'intervention foncière site « Le Grand Jardin » signée le 11 juillet 2023
Montant : 122 000 euros
ACTE AUTHENTIQUE SIGNE LE 06 DECEMBRE 2023

ACQUISITIONS REALISEES PAR L'EPF PACA AU TITRE DE L'ANNEE 2023

223 000 EUROS

CESSIONS IMMOBILIERES

Cession amiable

Bien cadastré section AR n° 305 contenance 49 m² - Local des Boulistes

Adresse : Lieudit Le Grand Jardin - 63 Route Nationale 7

Périmètre de la convention d'intervention foncière site « Le Grand Jardin » signée le 11 juillet 2023

Montant : 1 euro (non recouvrable).

ACTE AUTHENTIQUE SIGNE LE 16 NOVEMBRE 2023

CESSIONS REALISEES PAR L'EPF PACA AU TITRE DE L'ANNEE 2023

1 EURO (NON RECOUVRABLE)

Considérant les opérations foncières réalisées sur le territoire de la commune, le Conseil Municipal est invité à :

APPROUVER le bilan des opérations foncières réalisées sur le territoire communal en 2023.

DIRE que ce bilan sera annexé au compte administratif de la commune.

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (27) :

APPROUVE le bilan des opérations foncières réalisées sur le territoire de la commune en 2023.

DIT que ce bilan sera annexé au compte administratif de la commune.

2024 - 14	« QUARTIERS 2030 » – CONTRAT DE VILLE 2024-2030 DRACENIE PROVENCE VERDON AGGLOMERATION
------------------	---

Line CIAPPARA, conseillère municipale déléguée à la Politique de la ville,

Le précédent contrat de ville 2015-2020 puis prorogé jusqu'en 2023 a fait l'objet d'une évaluation ci-annexée et c'est une nouvelle génération de contrat de ville répondant à l'objectif de refonte nationale de la politique de la ville qui a été initiée pour la période 2024-2030.

Le contrat de ville « quartiers 2030 » repose sur 3 principes, à savoir un zonage actualisé, une participation citoyenne ravivée et une contractualisation resserrée, tel que cela apparaît dans le contrat de ville 2024-2030 et ses annexes joints à la présente délibération.

Il est ainsi proposé à l'Assemblée :

- *D'autoriser le Maire à signer le contrat de ville et ses annexes « Quartiers 2030 » pour la période 2024/2030 ci-annexés*
- *D'autoriser le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier*

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Lina CIAPPARA, Conseillère Municipale déléguée à la Politique de la Ville, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (27) :

- *Autorise le Maire à signer le contrat de ville et ses annexes « Quartiers 2030 » pour la période 2024/2030 ci-annexés.*
- *Autorise le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.*

2024 - 15	CONVENTION D'UTILISATION D'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE DU MUY QPV CENTRE-VILLE
------------------	--

Line CIAPPARA, conseillère municipale déléguée à la Politique de la ville,

Dans la continuité de la signature du contrat de ville 2024-2030, l'Etat, la Commune du Muy, Dracénie Provence Verdon agglomération et les bailleurs sociaux SAIEM de construction de Draguignan et Var Habitat conventionnent sur l'abattement de TFPB dans le QPV du Muy.

Cette convention doit être annexée au contrat de ville 2024-2030 et sera ainsi valable pour une période de 6 ans.

Elle permettra de fixer le cadre légal de l'abattement de 30 % de la TFPB dont bénéficieront les organismes bailleurs sociaux du QPV en contrepartie duquel sera mobilisé le financement d'actions en faveur du QPV.

Il est ainsi proposé à l'Assemblée :

- *D'autoriser le Maire à signer la convention d'utilisation d'abattement de la TFPB dans le QPV centre-ville ci-annexée.*
- *D'autoriser le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.*

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Lina CIAPPARA, Conseillère Municipale déléguée à la Politique de la Ville, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (27) :

- *Autorise le Maire à signer la convention d'utilisation d'abattement de la TFPB dans le QPV centre-ville ci-annexée.*
- *Autorise le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.*

2024 - 16	CONVENTION DE STÉRILISATION ET IDENTIFICATION DES CHATS ERRANTS LIBRES SAUVAGES ENTRE LA VILLE DU MUY ET LA FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS
------------------	---

Gil OLIVIER, Adjoint au Maire délégué au service Environnement et Gestion des risques,

Propose à l'assemblée la poursuite du partenariat avec la Fondation 30 Millions d'Amis, par la signature de la convention de stérilisation et identification des chats errants libres sauvages.

Cette année, la Fondation 30 Millions d'Amis est passée au format numérique et propose sa convention sur un portail accessible par internet.

Le budget global est toujours partagé à hauteur de 50%, entre la Commune du Muy et la Fondation 30 Millions d'Amis.

La convention détaille précisément l'ensemble des conditions et clauses à respecter.

Le Conseil Municipal est invité à :

- *Donner son accord pour la validation de la convention de stérilisation et identification des chats errants libres sauvages ;*
- *Autoriser le Maire à signer la convention et tout document afférent à ce dossier.*

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Gil OLIVIER, Adjoint au Maire délégué au service Environnement et Gestion des Risques, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (27) :

- *Donne son accord pour la validation de la convention de stérilisation et identification des chats errants libres sauvages ;*
- *Autorise le Maire à signer la convention et tout document afférent à ce dossier.*

Interventions fin de Conseil Municipal

Réponse aux questions de Franck Ambrosino

« Pourriez-vous expliquer au conseil municipal si vous avez inclus dans le nouveau PLU des travaux de rénovation du canal des Ferrières édifice historique datant du 16 siècle ?

Avec les pluies diluviennes du week-end dernier nous avons constaté un sérieux problème et des risques de détériorations des biens publics et riverains à partir de l'écluse du 2346 boulevard des ferrières.

Hors cadre du PLU, est-il prévu, prochainement, des travaux de nettoyage et curage des fossés sur le territoire de la commune car nous avons aussi des soucis d'embâcles qui causent des montées d'eau et augmentent les risques d'incidents pour vos administrés ? »

Le Maire donne la parole à Dominique Bardon, Conseiller Municipal en charge des canaux, pour répondre à Franck Ambrosino :

« On a assisté à un épisode pluvieux assez important qui heureusement c'est traduit par une faible inondation, c'est un peu ce qu'on connaît depuis toujours, un peu ce que connaissent les muyois qui malheureusement donne certains dégâts. Cela a été faible, et peu de personnes ont été impactées.

On connaît ces épisodes de pluie depuis très longtemps, habitant ici. Aujourd'hui le changement climatique fait que les pluies sont plus rares, malheureusement plus violentes et dans notre jeunesse à tous, les débords étaient plus importants et pluriannuels. En 1913 il y a eu 13 débords.

Aujourd'hui, si on reprend le problème d'entretien des canaux, il faut savoir que la Commune travaille beaucoup. Depuis 2018 on a fait 500 000 € d'investissement : travaux d'entretien, de réparation, de pérennisation. La Commune a pris en main le nettoyage des canaux latéraux sur la Route de la Motte qui étaient gérés par le Département et mal gérés. On a passé une convention depuis le 31/01. C'est difficile de tout faire surtout après des grandes périodes de sécheresse, des embâcles sur les lesquelles on ne peut pas toujours tout faire. Les embâcles se créent aussi quand il ne pleut pas. On assiste aussi à l'égoïsme et l'incivisme des gens qui font des petits barrages un peu partout. On fait ce qu'on peut pour maintenir un bon état de fonctionnement.

Aujourd'hui on a un problème qui va être réglé rapidement celui de l'encombrement du canal sous Fransbonhomme pour rétablir une continuité qui n'existe pas en ce moment.

Le canal souffre de la sécheresse, c'est encore plus compliqué à entretenir. Pour mon cas personnel la conduite... est foutue, je ne la réouvrirai probablement jamais en raison de la sécheresse qui a détruit les ouvrages.

Dimanche j'ai passé toute la nuit à essayer d'équilibrer le débit pour essayer de protéger le maximum de personnes. On a mis au Chaussieyes des martellières qui n'étaient pas prévues pour ça, pour essayer d'équilibrer les débits de manière alternative entre le canal des Chaussieyes et le canal des Ferrières. On a essayé de travailler devant l'incivisme des gens qui nous arrachaient tout, on a décidé de faire ce petit ouvrage

qui est très pratique et là il nous a permis de réguler un petit peu, ce n'est pas fait pour ça, mais ça nous a sauvés, ça a limité beaucoup de dégâts.

Pour ce qui concerne l'eau de la route des Ferrières, l'eau a été évacuée par une sécurité qui est prévue depuis fort longtemps en cas de grandes crues et qui renvoie l'eau sur la route. Eau qui descend par la route et par la suite protège les maisons et a été quasiment toute éliminée par le pluvial des Ferrières.

Le canal du Péliissier est un canal qui est naturellement plein d'eau. Quand les canaux sont fermés, il y a de l'eau dans le Péliissier, canal alimenté par des sources, etc. Il a été plus en charge parce qu'il a reçu beaucoup de ruissellement. A 4h du matin sur la Rte de la Motte il y avait un torrent qui venait de la pluie tout simplement.

La maison du frère de Nadia à Casino, où il a été constaté que l'eau a été plus importante que d'habitude en montée. Il faudrait voir les événements, ce qu'on sait c'est que les canaux qui se rejoignent à cet endroit-là forment la petite Nartuby passe sous la N 7 et ressort au pied du Moulin de la Tour. Et si le Roucas est envahi il n'y a plus de chasse d'eau, ça ne peut plus couler, ça peut être aussi une signification à ça. Au Muy, il y a une rivière et un fleuve, il y a l'Argens qui arrive et l'affluent La Nartuby qui se jette dans l'Argens. Quand l'Argens devient très prépondérant en débit, la Nartuby ne peut plus s'écouler. On est peut-être à 15 kms de la mer, mais le point bas du Muy doit être à 10 mètres, il n'y a pas de pente pour chasser l'eau.

Dans les cas de forces majeures, on essaye de faire ce que l'on peut, bien sûr qu'on est très prévenant, très attentif, on prend des précautions pour l'avenir, on n'améliorera toujours mais on ne pourra pas tout résoudre. Il faut qu'il y ait un peu de civisme, des voitures ont été garées malencontreusement dans un acte de gestion d'assurance et qui ont été inondées. Ces gens là n'ont pas à venir pleurer après et c'était flagrant que ce n'était pas par hasard.

Franck, on continue à entretenir les canaux, il y a un très gros travail au-dessus de chez toi dans la forêt parce que les berges sont en mauvais état. Les gens doivent un peu s'assumer. J'ai personnellement fait des travaux pour renvoyer de l'eau dans mon terrain et pas dans mes bâtiments.

Le canal a été rempli par les eaux de ruissellement de la plaine de Valbourgès, qui viennent de la gare militaire et qui se déversent toutes dans le canal, même la martellière fermée.

Dans un deuxième temps, alors que la pluie a cessé, le canal a continué de monter parce qu'il a été alimenté par la Nartuby. Mme le Maire parlait du projet de faire un barrage au Gabre. La berge à droite est en mauvais état et n'a pas été réparée, quand il y a une crue, de l'eau sort par là et rentre dans la plaine de Valbourgès, fait le tour et retourne dans le canal. On a fait de très gros travaux il y a 5 ou 6 ans pour protéger tout le Quartier de Bellevue, le canal fermé les gens étaient inondés par les eaux qui viennent de la Motte, et la Motte ne nous aide en rien du tout, on doit tout assumer nous-mêmes. On fait tout ce qu'on peut.

Le canal je le redis souffre énormément de la sécheresse, il y a beaucoup de destruction, il y a un très gros travail dedans.

Puisqu'il y a un petit peu d'eau dans les canaux, on va ouvrir le canal des Chaussieyes pour contrôler tout le réseau, on a contrôlé un peu prématurément puisqu'on a vu quelques bouchons, ça va être fait rapidement.

On est en permanence confronté à l'égoïsme et à l'incivisme des gens, c'est épuisant. Sachant que maintenant les gens ont construit des maisons et se sont appropriés des droits qu'ils n'avaient pas, ils ont construit, tous ces canaux secondaires ou tertiaires ne sont plus accessibles, ils sont chez eux et ils font ce qu'ils veulent et c'est très compliqué, ils sont parfois busés et mal busés... on est très prudents, très vigilants, très attentifs, c'est un travail de longue haleine.

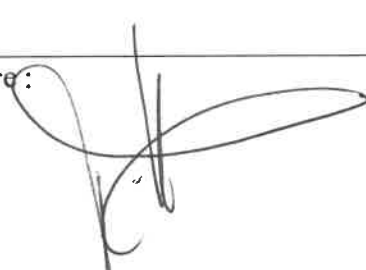
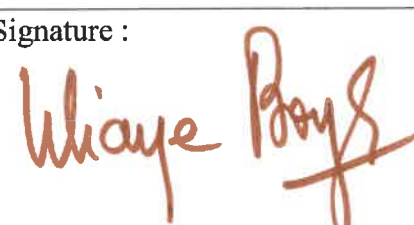
L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Délibérations prises par le Conseil Municipal dans sa séance du 15 mars 2024

2024 – 12	RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE EXERCICE 2024
2024 – 13	DELIBERATION ANNUELLE RELATIVE AUX ACQUISITIONS ET CESSIIONS OPEREES EN 2023 SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DU MUY (BILAN DES OPERATIONS FONCIERES)
2024 – 14	« QUARTIERS 2030 » – CONTRAT DE VILLE 2024-2030 DRACENIE PROVENCE VERDON AGGLOMERATION
2024 – 15	CONVENTION D'UTILISATION D'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE DU MUY QPV CENTRE-VILLE
2024 – 16	CONVENTION DE STERILISATION ET IDENTIFICATION DES CHATS ERRANTS LIBRES SAUVAGES ENTRE LA VILLE DU MUY ET LA FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS

Approbation du Procès-Verbal
de la séance du Conseil Municipal du 15 mars 2024
(Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Pour	Contre	Abstention
26	/	/

Calogero PICCADACI Secrétaire de Séance	Liliane BOYER Maire, Présidente du Conseil Municipal
Signature : 	Signature : 

A Le Muy, le 12 Avril 2024

Mise en ligne sur le site de la Ville
www.ville-lemuy.fr

16 AVR. 2024